

MAIRIE DE CHEVENON  
3 rue des écoles  
58160 CHEVENON  
03 86 68 72 75

**CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2021**

[mairie@chevenon.fr](mailto:mairie@chevenon.fr)



Présents : Françoise BERNARD , Fabienne CANOT, Yannick CAIRA, Florian DESROCHES, Jérôme FERRE, Martine GAUCHER, Emmanuel LOCTIN, Élodie MONTIGNAC, Aurélie MONTIGNAC, Frédérique PALLADINI, Jean-Luc RAYMOND,, Jean-Luc VINCENT.

Excusé(s) ayant donné procuration : Régine BERNARD-FOUCAULT (procuracion donnée à Martine GAUCHER), Sandrine SORIAUX (procuracion donnée à Martine GAUCHER), Philippe POUZOL (procuracion donnée à Jean-Luc RAYMOND),

Secrétaire de Séance : Fabienne CANOT

Le quorum est atteint.

*La Séance s'ouvre à 18 h 30.*

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONFIIÉES AU MAIRE

Par délibération du 5 juin 2020 le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

- **Objet** : Réfection des rives de la nef de l'Eglise  
**Entreprise retenue** : ENT. Nicolas Maître  
**Montant** : 1468.00 € HT – 1761.60 € TTC  
**Date de signature** : 22/12/2020
- **Objet** : Travaux de réfection pour création d'un vestiaire agents communaux  
**Entreprise retenue** : Entreprise RICHARD  
**Montant** : 1444.23 HT – 1733.08 TTC  
**Date de signature** : 23/02/2021
- **Objet** : Démoussage et réparation toiture lavoir  
**Entreprise retenue** : ENT. Nicolas Maître  
**Montant** : 3030.00 HT – 2436.00 TTC  
**Date de signature** : 08 mars 2021

## PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHEVENON - RÉVISION PLU -DPMEC

Monsieur le Maire

Expose au Conseil Municipal les avancées du projet photovoltaïque flottant de Chevenon porté par la société **ÉLÉMENTS**, projet localisé au niveau des plans d'eau anciennement et en cours d'exploitation par EQIOM Granulats. Ce projet est destiné à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, et qui serait injecté sur le réseau électrique. Le dossier de demande de permis de construire a d'ailleurs été déposé en mairie de Chevenon le 18/01/2021, par **SOLEIL ÉLÉMENTS 10**, filiale à 100% d'**ÉLÉMENTS** ;

Indique au Conseil Municipal avoir échangé à plusieurs reprises depuis le deuxième semestre 2020 avec la société **ELEMENTS** que ce soit par courriel, téléphone ou directement en mairie de Chevenon, et notamment au sujet de l'accompagnement de la société **ELEMENTS** pour le développement du territoire de la commune de Chevenon ainsi que pour les modalités afférentes à l'urbanisme spécifiquement les lundis 18/01/2021 et 15/02/2021 ;

Précise que la zone étudiée est en zonage Ni1, Ni2 et Ni1c du PLU de la commune de Chevenon. Ce zonage doit être modifié pour mise en compatibilité avec le projet de centrale photovoltaïque flottante.

**Considérant que** la société **ELEMENTS** souhaite obtenir l'accord du Conseil Municipal en vue de poursuivre toutes les démarches permettant le développement puis l'instruction administrative du projet photovoltaïque flottant sur le territoire de la commune ;

**Considérant que** la société **ELEMENTS** souhaite obtenir l'accord du Conseil Municipal en vue de lancer la modification locale du PLU au niveau du site via une procédure simplifiée dite « *DPMEC : Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité* » - procédure uniquement permise pour les projets relevant d'un intérêt général et/ou collectif, ce qui est le cas pour le projet de Chevenon, qui produira annuellement près de 30 500 MWh ;

**Considérant que** la société **Éléments** apportera les études nécessaires à la modification locale du PLU ;

**Considérant que** la société **ELEMENTS** souhaite obtenir l'accord du Conseil Municipal en vue de la signature d'une convention de servitudes (convention de chemin des Rondes) ainsi que la signature d'une convention de contribution au développement du territoire de la commune de Chevenon définissant les modalités d'intervention financières de la société **Éléments** dans les projets de développement du territoire communal (actions pédagogiques et environnementales, participation au projets communaux, etc.) ;

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'émettre un avis favorable pour que la société ELEMENTS poursuive les modalités de développement et d'instruction du projet photovoltaïque flottant sur le territoire de la commune ;**
- **de l'autoriser à engager une démarche pour modifier le zonage et le règlement du PLU via une DPMEC pour mise en compatibilité avec le projet de parc photovoltaïque flottant ;**
- **de l'autoriser à signer avec la société ELEMENTS et/ou ses filiales (par exemple SOLEIL ELEMENTS 10) tout document nécessaire au développement et à l'instruction du projet ainsi que tout acte s'y rapportant ;**
- **de l'autoriser à signer avec la société ELEMENTS et/ou ses filiales (par exemple SOLEIL ELEMENTS 10) une convention de servitudes (convention de chemin des Rondes) ainsi qu'une convention de partenariat définissant les modalités d'intervention financières de la société Éléments dans le cadre du développement du territoire communal.**

**Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 15**

## DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ÉLUS

La loi du 27 décembre 2019 prévoit le remboursement par les communes des frais de garde dans les communes de moins de 3500 habitants.

Les membres du Conseil Municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde d'un enfant, d'une personne âgée, d'une personne handicapée ou d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle

à leur domicile. Cette garde doit être directement imputable à leur participation aux réunions suivantes :

- séances plénières du conseil municipal ;
- réunions de commissions dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil municipal ;
- réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

La compensation par l'État intervient après délibération par le Conseil Municipal qui précise les modalités selon lesquelles les élus seront remboursés (justificatif à fournir, prestations régulièrement déclarée, déclaration sur l'honneur...).

Ce remboursement se fait donc en 2 étapes : le remboursement à l' élu par la commune puis le remboursement de la commune par le biais de « l'ASP (Agence de Services et de Paiement) ».

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- de mettre en place la procédure de remboursement des frais de garde et d'assistance pour les élus par la commune (participation aux réunions visées précédemment, production d'un justificatif de frais de garde, déclaration sur l'honneur du caractère subsidiaire du remboursement déduction faite de toute autre aide financière);
- de solliciter, à titre de compensation, l'ASP pour le remboursement des sommes ainsi engagées.

**Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 15**

### **ÉTUDE DE FAISABILITE D'INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR**

Dans le cadre d'une réflexion sur l'économie des énergies des locaux communaux, M. Le Maire a sollicité le SIEEN pour une étude de faisabilité de chaufferie bois et réseau de chaleur des bâtiments de l'école et de la Mairie.

**La commission « aménagement » sera chargée de mesurer l'intérêt de cette proposition pour soumettre un avis lors d'un prochain conseil municipal.**

### **ÉTUDE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TELETHON**

Par courrier du 5 février 2021, l'AFM-Téléthon sollicite les collectivités pour un soutien financier dans le cadre de la mise en place d'une délégation départementale visant à soutenir et à accompagner les malades et leur famille.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- de l'autoriser à soutenir financièrement l'AFM-Téléthon pour mettre en place une délégation départementale, pour un montant de 50 € ;
- de l'autoriser à signer toute convention inhérente à cette participation.

**Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 15**

### **ÉTUDE DES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Nièvre prévoit de lancer un marché public consacré à l'assurance statutaire pour l'ensemble des collectivités.

Ce contrat groupe permettrait aux collectivités et établissements du département de la Nièvre qui le souhaitent d'adhérer à un contrat mutualisé couvrant les risques financiers liés aux absences pour congé maladie, décès...des agents CNRACL et IRCANTEC et d'obtenir des taux et garanties financières attractifs.

Dans ce cadre, il sollicite la collectivité pour obtenir mandat pour lancer l'appel d'offres correspondant.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- de l'autoriser à donner mandat au centre de gestion de lancer un appel d'offres en vue de souscrire des conventions d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance agréé ;
- de l'autoriser à rédiger la « lettre d'intention d'adhésion » au contrat groupe assurance statutaire proposé par le CDG58.

**Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 15**

### **ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE ANNÉE 2021**

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- de l'autoriser à renouveler l'adhésion à l'AMRF (documents pratiques, juridiques par le journal mensuel + site internet communal...)
- d'inscrire cette dépense au budget 2021 (90€).

**Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 15**

### **ADHÉSION AU CAUE ANNÉE 2021**

Le Centre d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Nièvre sollicite les collectivités pour adhérer pour un montant annuel de 106,20 €.

Monsieur CAIRA demande l'objet précis de cette adhésion et s'étonne de cette demande particulière.

**Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal :**

- de l'autoriser à adhérer au CAUE 58 ;
- d'inscrire cette dépense au budget 2021 (106€20).

*Madame Régine BERNARD-FOUCAULT entre à la séance à 19h30.*

**Abstention : 0    Contre : 2    Pour : 13**

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

. Madame Elodie MONTIGNAC indique que les ralentisseurs face au terrain de football présentent de l'usure susceptible de créer une zone accidentogène. Elle interroge pour connaître les modalités de réparation.

Monsieur Le Maire indique qu'il prendra l'attache de la DDT service des routes.

. Monsieur Le Maire annonce le recrutement d'une personne en CDD dans le cadre du remplacement de Monsieur LANUSSE en congés maladies et dans la perspective de l'ouverture estivale du Zebull Parc.

*La séance est levée à 19H55*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,